

GUIDE DU DEMANDEUR

TABLES DE CONCERTATION JEUNESSE

INITIATIVES GAGNANTES POUR LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
ET LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DANS LES LAURENTIDES

2021 À 2023

Ce document est destiné à l'ensemble des
TABLES DE CONCERTATION JEUNESSE
de la région des Laurentides.

PREL la région

Québec 

MISE EN CONTEXTE

UNE RÉGION INCLUSIVE AU SEIN DE LAQUELLE CHACUN PEUT RÉUSSIR

Au cours des derniers mois, le PREL a entamé une démarche de concertation et de réflexion collective auprès de tous ses partenaires. Cette démarche avait, entre autres, pour objectif de rêver ensemble la persévérance scolaire et la réussite éducative d'ici 2030. Les divers ateliers, consultations, échanges, réflexions et sondages auxquels ont pris part les partenaires des quatre coins de notre région, nous ont permis de déterminer ensemble une vision du changement souhaité pour les jeunes des Laurentides au cours des prochaines années.

Ce à quoi nous aspirons dans la région des Laurentides :

« En 2030, nous rêvons que dans les Laurentides, chaque jeune soit engagé et trouve du sens à ses apprentissages; qu'il soit soutenu dans le développement et l'actualisation de son plein potentiel, en respect de ses défis personnels et de ses aspirations, accompagné par ses parents et la collectivité mobilisée; qu'il se sente accepté, valorisé et outillé pour s'engager, persévérer et réussir son parcours scolaire selon ses aspirations. »

Rassemblés pour rêver notre avenir, nous nous sommes engagés à contribuer activement et collectivement à la mise en place de priorités régionales et d'actions efficaces afin d'agir sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des tout-petits aux plus grands de notre région. Nous avons aussi défini les grandes priorités d'actions et les clientèles cibles pour l'atteindre. Ces orientations se retrouvent dans l'élaboration du nouveau Plan stratégique du PREL et se reflètent à travers ce Guide du demandeur.

Mission du PREL

Sensibiliser, mobiliser et engager les jeunes, leur famille et l'ensemble des acteurs du milieu autour de la persévérance scolaire et de la réussite éducative.

Nos valeurs et ce qui guide nos actions

Agir ensemble

C'est la capacité collective de mailler les expertises, de construire ensemble et d'agir en intersectorialité. C'est de s'assurer de la coopération, de l'engagement, de l'écoute et du partage de tous les acteurs pour arriver à penser, analyser et à décider ensemble et ainsi bâtir des consensus.

Agir avec respect

C'est le faire avec considération pour les personnes avec lesquelles nous interagissons, c'est échanger avec tact et courtoisie en tout temps et favoriser l'équité dans les décisions.

Agir avec ambition

C'est le faire en étant animé par une force dynamique empreinte d'audace et d'innovation. C'est faire preuve d'ouverture et de créativité dans le meilleur intérêt de la collectivité et de l'organisation, malgré les difficultés et les contraintes.

Agir avec rigueur

C'est le faire en se distinguant par l'exactitude des propos, la logique, la précision, la qualité des pratiques, des actions et des avis appuyés par des données probantes.

LIGNES DIRECTRICES

Des initiatives gagnantes pour soutenir et accompagner les jeunes à développer leur plein potentiel en persévérance scolaire et éducative.

À la suite d'années d'exception vécues par toute une population et bien sûr par nos jeunes, un des résultats les plus marquants de la démarche réalisée est sans contredit la nécessité pour les parents, les enseignants, les leaders éducatifs, les intervenants jeunesse, les jeunes eux-mêmes et l'ensemble des acteurs du milieu de soutenir et d'accompagner les jeunes à développer des compétences socioémotionnelles plus fortes leur permettant d'accéder à un parcours scolaire enrichissant, réussi et qualifiant.

À cet effet, le soutien et l'accompagnement octroyés à la réalisation d'initiatives concertées ont pour buts :

- d'avoir un impact direct sur les jeunes de notre région;
- de placer le jeune au centre de son apprentissage et de son parcours scolaire;
- de mettre en place des conditions favorisant la prise en charge d'activités par les jeunes et près des jeunes;
- de cibler les jeunes, leurs parents et les intervenants susceptibles de favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du jeune dans son cheminement scolaire.

« L'état émotionnel est le déterminant principal de la motivation et de l'engagement cognitif chez les étudiants. »

Adam Green, journaliste spécialisé en science et technologie The Economist

Source : <https://en.unesco.org/futuresofeducation/>

Les projets d'initiatives gagnantes pour soutenir et accompagner les jeunes à développer leur plein potentiel en persévérance scolaire et éducative, soutenus et accompagnés par le PREL devront donc :

- 1.** avoir un impact sur la vision du changement souhaité et convenu collectivement;
 - 2.** avoir un impact sur un ou plusieurs des déterminants de la persévérance scolaire priorisés;
 - 3.** cibler les clientèles visées;
 - 4.** être réalisés en concertation avec divers partenaires du milieu;
 - 5.** correspondre aux critères d'admissibilité du MEQ.
-

1. Vision du changement souhaité et convenu

Les projets soutenus devront s'inscrire dans la mise en place d'actions ayant un impact pour l'atteinte de cette vision.

« Les Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides ont la vision commune que d'ici 2030 chaque jeune soit engagé et trouve du sens à ses apprentissages; qu'il soit soutenu dans le développement et l'actualisation de son plein potentiel, en respect de ses défis personnels et de ses aspirations, accompagné par ses parents et la collectivité mobilisée; qu'il se sente accepté, valorisé et outillé pour s'engager, persévérer et réussir son parcours scolaire selon ses aspirations »

2. Déterminants de la persévérance scolaire priorisés

Ces déterminants priorisés sont issus de la démarche de concertation, de la lecture de la littérature scientifique, de la présence à divers colloques sur l'éducation et les jeunes, ainsi que des conseils d'experts. Vous trouverez (plus bas) des descriptions pour chacun d'eux. Les projets déposés devront avoir un impact sur un ou plusieurs de ces déterminants.

1. Motivation et engagement
 2. Valorisation de l'éducation
 3. Progression des compétences en lecture, écriture et mathématique
 - Favoriser l'éveil à la lecture chez les 0-9 ans
 - Accroître et maintenir l'intérêt pour la lecture chez les jeunes de 10 à 20 ans
 - Renforcer les habiletés parentales en lecture
 4. Encadrement parental
 5. Aspirations scolaires et professionnelles
 6. Ressources du milieu
-

3. Clientèles cibles prioritaires

Les projets déposés doivent toucher minimalement l'une des 4 premières clientèles citées ci-dessous :

Clientèles prioritaires

- Les élèves du primaire (5-12 ans);
- Les élèves du secondaire et des centres de formation (12-20 ans);
- Les jeunes adultes et étudiants du postsecondaire (18-24 ans);
- Les clientèles vulnérables .

Clientèles complémentaires

- Les jeunes décrocheurs;
- La petite enfance (0-5 ans);
- Les parents et les familles.

4. Concertation de partenaires intersectoriels

Les initiatives soutenues et accompagnées par le PREL favoriseront la concertation avec un partenaire scolaire (une école primaire ou secondaire, un centre de formation, un établissement postsecondaire, une commission scolaire ou un centre de services scolaire) et la collaboration avec les partenaires externes aux établissements scolaires en cohérence avec les orientations des milieux. Les approches incluant la communauté, les intervenants, les employeurs, les amis, la famille et le jeune sont toujours à privilégier. Les actions concertées de toute une région peuvent faire toute la différence.

Plus d'informations à la section « [Qui peut être soutenu financièrement. Page 8](#) »

5. Critères d'admissibilités

Tous les projets recommandés pour approbation devront également répondre à l'ensemble des critères suivants émis par le MEQ.

- ☐ Les actions sont reliées aux besoins de la région;
- ☐ Les actions doivent avoir lieu hors des 25 heures d'enseignement;
- ☐ Les actions doivent être concertées avec l'école et le centre de services scolaire/commission scolaire;
- ☐ Les actions ciblent prioritairement les élèves plus vulnérables;
- ☐ Les actions sont reconnues efficaces selon la recherche;
- ☐ Les actions suggèrent la mise en place de conditions favorisant la prise en charge d'activités par les participants;
- ☐ Les actions sont susceptibles de favoriser un meilleur rendement scolaire et un plus grand engagement du participant dans sa réussite éducative.



LES DÉTERMINANTS PRIORISÉS

En quelques mots

Motivation et engagement

La motivation est sans contredit l'un des facteurs les plus importants de la réussite éducative. Plus les jeunes sont motivés, plus ils participent activement en classe et plus ils s'investissent dans leurs apprentissages. Ce qui les motive le plus, selon de nombreux chercheurs, c'est « la perception qu'un élève a de la valeur de l'activité à accomplir, de sa compétence à la réussir et du contrôle qu'il a en l'accomplissant... » Leur offrir des activités adaptées à leur capacité, croire en eux et en leur potentiel, voilà des éléments clés dont il faut tenir compte pour aider les jeunes à persévérer tout au long de leur cheminement scolaire.

Valorisation de l'éducation

Avoir une image positive de l'école, de l'éducation et de l'apprentissage en général fait une grande différence dans la motivation et l'engagement. L'attitude et le discours que les adultes ou proches (parents, amis, pairs) ont envers l'école et les intervenants qui y travaillent jouent un rôle dans la réussite éducative des enfants. Il est donc important de favoriser la collaboration et les interventions de qualité entre la famille et l'école afin de la valoriser et de permettre aux jeunes d'en avoir une opinion positive, de développer un sentiment d'appartenance et d'ainsi persévérer tout au long de leur parcours scolaire. De plus, valoriser la curiosité, dans ou hors des murs de l'école, à travers diverses expériences ou stimulations permet de développer l'envie d'apprendre.

Encadrement parental

La famille a une influence déterminante sur le développement des enfants et sur leur réussite éducative. Or, aucun mode d'emploi ne vient avec un enfant. Dès lors, afin que les conditions soient réunies pour faciliter le parcours scolaire de leurs enfants, certains parents peuvent avoir besoin d'accompagnement à divers niveaux. Que ce soit pour mieux comprendre leur rôle d'éducateur et de parent, pour avoir des trucs et astuces pour les devoirs, pour se sentir rassurer sur leurs agissements ou encore pour être guidés pas à pas dans leur engagement auprès de leurs enfants, il est souhaité d'offrir aux parents un soutien afin qu'ils soient mieux outillés pour encadrer leurs enfants à la maison.

Progression des compétences en lecture, écriture et mathématiques

Les compétences liées à la lecture et l'écriture sont nécessaires dans toutes les matières scolaires, incluant les mathématiques. Il est donc primordial qu'un jeune sache bien lire et écrire s'il veut réussir. Il a été démontré que les élèves ayant de faibles résultats scolaires ont une plus grande probabilité de décrocher. Pour les soutenir dans leur réussite éducative, il faut intervenir de façon précoce, agir rapidement afin de réduire les écarts entre les bons et les moins bons lecteurs et mobiliser les familles et la communauté.

Aspirations scolaires et professionnelles

Avoir un but, un projet scolaire ou professionnel aide les jeunes à rester motivés dans leurs études. Encore faut-il qu'ils aient une perception positive de leurs compétences scolaires, des efforts qu'ils ont fournis, des réussites et des échecs vécus. En d'autres mots, il faut aider les jeunes à mieux se connaître et à développer un sentiment de compétence pour leur permettre de faire leurs expériences et leurs choix.

Ressources du milieu

Ce n'est pas qu'à l'école qu'incombe la tâche de favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative. Elle est l'affaire de tous ! Dans les milieux, il existe plusieurs ressources variées qui peuvent soutenir les jeunes et leur famille. Il s'agit de construire un réseau d'aide, un « filet de sécurité » autour du jeune où les différents services travaillent ensemble et collaborent afin de diminuer les inégalités et agir comme agent de protection de la persévérance scolaire.

[Plus d'informations sur ces déterminants.](#)



PISTES D' ACTIONS

pour rédiger et présenter votre initiative

Les initiatives gagnantes pour la persévérance scolaire et la réussite éducative dans les Laurentides qui seront proposées doivent tenir compte de problématiques observées en lien avec l'objectif, des actions choisies et des effets attendus chez les participants, ainsi que des connaissances issues de la recherche pour soutenir la réussite éducative et la persévérance scolaire.

Afin de vous aider à réfléchir et à rédiger votre proposition d'initiatives, voici quelques pistes d'actions prometteuses ou d'objectifs pouvant guider vos stratégies. Nous vous encourageons à démontrer comment votre ou vos initiatives les intégreront. Elles seront prises en compte lors de la lecture des dossiers et lors des recommandations auprès du MEQ.

- ➔ Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative ; le projet doit démontrer avoir un impact direct sur les jeunes;
- ➔ Favoriser un meilleur rendement scolaire, un plus grand engagement et une motivation du jeune dans son cheminement scolaire;
- ➔ Aider les jeunes à mieux se connaître, à développer leur sens des responsabilités, à augmenter la confiance et la connaissance de soi;
- ➔ Développer des collaborations avec d'autres acteurs dans le cadre du projet; développer une collaboration-école-famille-communauté;
- ➔ Placer l'enfant, l'élève ou le jeune adulte au centre de son apprentissage et de son parcours scolaire;
- ➔ Contribuer à l'augmentation de la motivation intrinsèque des jeunes, en favorisant le défi, la curiosité, le contrôle, la fantaisie;
- ➔ Favoriser la motivation extrinsèque (se motiver par des éléments extérieurs) en ayant un effet sur le désir d'apprendre;
- ➔ Outiller les jeunes aux techniques, aux outils, aux savoir-faire, à l'implication et à la mobilisation des connaissances pour transformer le désir en une initiative de mettre en place des moyens en vue d'un projet professionnel ou personnel;
- ➔ Renforcer le sentiment d'efficacité personnelle et les perceptions qu'ont les jeunes de leur contrôle, de leurs compétences et de leurs habiletés;
- ➔ Permettre des occasions d'apprentissages, faire vivre des expériences diverses, favoriser et valoriser les essais-erreurs afin de permettre aux jeunes de découvrir leurs intérêts. Leur faire prendre conscience des apprentissages tirés de leurs expériences;
- ➔ Innover dans les approches, techniques, outils, développement de relations écoles-parents-famille, etc.;
- ➔ Favoriser la diminution de l'anxiété face à la nouvelle année scolaire et aux transitions.



QUI PEUT ÊTRE SOUTENU FINANCIÈREMENT ?

Organismes admissibles pour déposer une demande de soutien financier en persévérance scolaire et en réussite éducative.

Un organisme à but non lucratif (OBNL) inscrit au registre des entreprises du Québec et membre d'une Table de concertation jeunesse des Laurentides peut déposer à titre de promoteur/bénéficiaire :

- ➔ Un projet qui sera réalisé par son organisme, et qui a été approuvé et recommandé par les membres de sa Table au PREL;
- ➔ Un projet concerté collectif issu d'une Table ou d'un comité d'une Table jeunesse.
Le bénéficiaire devra énumérer dans le formulaire de dépôt de projet tous les partenaires de réalisation.

Tables de concertation jeunesse des Laurentides admissibles :

1. Comité Actions Persévérance d'Antoine-Labelle
2. Concertation jeunesse de la MRC des Laurentides
3. Conseil jeunesse des Pays-d'en-Haut
4. Collectif 0-25 ans RDN-Mirabel Nord
5. Table de concertation communautaire de Mirabel
6. Consortium jeunesse de Thérèse-de-Blainville
7. Coalition des acteurs jeunesse de Deux-Montagnes
8. Table jeunesse d'Argenteuil



SOUTIEN FINANCIER POUR RÉALISER VOTRE INITIATIVE

Un montant réservé par MRC peut être alloué pour un ou plusieurs projets. Ces montants ont été déterminés selon les indicateurs suivants : un montant identique de base par MRC, le nombre de jeunes 0-19 ans, le taux de sortie sans diplôme et l'indice de défavorisation des établissements d'enseignement. Les critères sont demeurés les mêmes que ceux utilisés au cours des dernières années. Une communication personnalisée et destinée aux responsables des Tables de concertation jeunesse indiquera les montants réservés pour les enveloppes de 2021-2022 et 2022-2023.

Projet pour 1 an

- Un dépôt de projet;
- Maximum = montant réservé pour la Table de concertation réparti sur un ou plusieurs projets;
- Un budget prévisionnel par projet;
- Une reddition de comptes par projet.

Projet pour 2 ans

(seule date disponible pour déposer un projet sur deux ans est le 1er novembre 2021)

- Un dépôt de projet;
- Maximum = montant réservé, par année, pour la Table de concertation réparti sur un ou plusieurs projets;
- Un budget prévisionnel par année de réalisation du projet;
- Une reddition de comptes par année de réalisation du projet.

Le soutien financier accordé peut atteindre 100 % des dépenses admissibles et ne peut se substituer aux autres programmes de financement existants. Notez que certaines exigences relatives aux sommes octroyées par le MEQ sont à respecter quant à l'aide financière. Vous trouverez ci-dessous les frais étant admissibles ou non.

Pour toute question, quant aux dépenses admissibles, n'hésitez pas à nous contacter à actionslocales@prel.qc.ca.



Frais admissibles

L'aide financière consentie doit servir à couvrir uniquement les frais reliés directement à la réalisation du projet :

- ✓ Salaires et avantages sociaux concernant uniquement et directement des tâches liées au projet, pourvu qu'ils correspondent aux salaires habituellement versés par l'organisme lui-même, aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables, ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Les déductions à la source (incluant les vacances) ne peuvent excéder 15 %;
- ✓ Frais de déplacement et de représentation
(ceux-ci ne peuvent dépasser 0,45 \$ du km. Pensez à des solutions de co-voiturage lorsque c'est possible.);
- ✓ Frais d'activités
(coûts de formation, réalisation de trousse, etc.);
- ✓ Fournitures et équipement
(fournitures, photocopies pour le projet);
- ✓ Locaux (location de salle pour la réalisation du projet);
- ✓ Promotion et publicité;
- ✓ Vérification comptable (portion liée au projet uniquement);
- ✓ Assurances (portion liée au projet uniquement);
- ✓ Frais d'administration
(maximum de 7 % du financement reçu en argent).

Frais non admissibles

Dans le cadre d'un projet soutenu, les frais non admissibles sont :

- ✗ Salaire et avantages sociaux du superviseur immédiat et pour la partie gestion du projet (encadrement et supervision);
- ✗ Communication : internet, ligne téléphonique
- ✗ Locaux (espace de travail) : achats divers pour l'usage des espaces communs, entretien et réparation; utilisation d'un espace de travail;
- ✗ Mobilier de travail et équipement informatique : acquisition, entretien, réparation, etc.;
- ✗ Les dépenses déjà réalisées et les dépenses pour lesquelles l'OBNL a pris des engagements contractuels avant la date de signature du protocole d'entente;
- ✗ Les dépassements de coûts;
- ✗ Les dépenses remboursées par un autre programme;
- ✗ Le remboursement d'une dette ou le remboursement d'emprunts à venir.



DÉPOSER UNE INITIATIVE GAGNANTE

Le soutien financier aux initiatives gagnantes pour soutenir et accompagner les jeunes à développer leur plein potentiel en persévérance scolaire et en réussite éducative s'inscrit dans une entente de financement avec le MEQ. Vous trouverez ci-dessous les dates pour les dépôts de dossiers à venir pour l'enveloppe 2021-2022 et 2022-2023.

Veuillez noter qu'il est possible de déposer un projet réalisable sur deux années consécutives, uniquement le 1er novembre 2021. Nous vous invitons à rédiger vos dossiers avec une vision s'étalant sur ces deux ans et à prévoir vos indicateurs et vos objectifs en fonction, afin de démontrer l'impact à moyen long terme de vos actions. Néanmoins, une reddition de comptes doit être faite chaque année et transmise au PREL.

Dates à retenir

Projets locaux - 2021-2022

DÉPÔT DE PROJET

Les promoteurs peuvent déposer un dossier à l'une des dates suivantes :

- 1er septembre 2021
- 1er novembre 2021
(seule date de dépôt pour les projets de plus d'un an)
- 1er février 2022

RECOMMANDATION AU MEQ

Le PREL recommandera les dossiers reçus, analysés et jugés en accord avec les critères mentionnés plus haut aux dates suivantes :

- 15 septembre 2021
- 15 novembre 2021
(seule date de dépôt pour les projets de plus d'un an)
- 15 février 2022

FIN DES PROJETS

Les sommes allouées aux projets 2021-2022 devront être engagées avant le 30 juin 2022 et dépensées avant le 31 août 2022. Et ce, peu importe votre date de dépôt de projet.

Projets locaux - 2022-2023

DÉPÔT DE PROJET

Les promoteurs peuvent déposer un dossier à l'une des dates suivantes :

- 1er septembre 2022
- 1er novembre 2022
- 1er février 2023

RECOMMANDATION AU MEQ

Le PREL recommandera les dossiers reçus, analysés et jugés en accord avec les critères mentionnés plus haut aux dates suivantes :

- 15 septembre 2022
- 15 novembre 2022
- 15 février 2023

FIN DES PROJETS

Les sommes allouées aux projets 2022-2023 devront être ENGAGÉES ET DÉPENSÉES avant le 30 juin 2023, considérant que les contrats et les ententes de services se terminent le 30 juin 2023. Et ce, peu importe votre date de dépôt de projet.

Notez que les dossiers reçus après les dates de dépôts au PREL ne seront pas traités, sauf exception. Le délai entre la date de dépôt du promoteur et celle de la recommandation au MEQ permet au PREL d'assurer la lecture du dossier, son analyse, la validation des critères et au besoin un accompagnement auprès du promoteur pour des modifications le cas échéant.

PROCÉDURE

Pour déposer une initiative admissible au financement, vous devez fournir les renseignements et documents suivants par courriel à l'adresse suivante : actionslocales@prel.qc.ca

- ➔ La version électronique du Formulaire de dépôt de projet dûment remplie (pdf interactif);

SVP, veuillez être précis et remplir toutes les cases (inscrire « N/A » si une question ne concerne pas votre proposition). Si votre proposition comporte plusieurs activités ou volets, veuillez donner les détails précis pour chacune d'elle et un résumé global.
- ➔ Le montage financier du projet en version électronique (document Excel fourni). Celui-ci doit énoncer clairement les coûts totaux du projet (ressources humaines, matérielles, etc.) et préciser en détail l'utilisation financière demandée au PREL. Si le projet compte des partenaires financiers, le budget doit en faire part;
- ➔ Une résolution des administrateurs de l'organisme autorisant son représentant à déposer une demande financière et à signer les documents relatifs à cette demande;
- ➔ Si vous ou un partenaire faites une contribution financière aux activités, il est primordial de le mentionner;
- ➔ Vous pouvez ajouter des informations supplémentaires sur des pages en annexe.

Protocole de financement

L'aide financière est versée selon les modalités suivantes :

- ➔ Un premier versement, correspondant à 75 % de la somme attribuée, sera effectué dans les meilleurs délais à la suite de la signature de l'entente par les deux parties ;
- ➔ Un deuxième et dernier versement, correspondant à l'utilisation réelle des sommes ou un maximum de 25 % de la somme totale attribuée, sera effectué après l'acceptation par le PREL du bilan du projet :
 - Un bilan détaillé du projet faisant état des activités réalisées et des résultats atteints selon les objectifs et l'évaluation du projet;
 - Un rapport financier complet et détaillé;
 - Un rapport annuel de l'organisme;
 - Le PREL fournira au partenaire « demandeur-promoteur » les différents formulaires de bilan à la signature de la convention d'aide financière.

Modification ou annulation d'un projet

Advenant la modification ou l'annulation d'un projet après la signature du protocole d'entente, peu importe la durée, les sommes résiduelles ne peuvent être utilisées pour un autre projet sans l'approbation du ministère de l'Éducation. Chaque nouvelle proposition doit faire l'objet des processus d'analyse et d'approbation habituels.

TRANSFORMATIONS SOUHAITÉES ET ÉVALUATION

Nous soulignons l'importance de prendre le temps, lors de la rédaction de votre projet, de réfléchir à l'évaluation et au rapport final que vous devrez présenter. La planification d'une évaluation ne s'effectue pas à la fin d'un projet. Au contraire, elle débute dès que s'élabore la stratégie d'intervention, car la réussite de l'évaluation dépend généralement d'informations qu'il faut recueillir au début et tout au long de l'exécution d'un projet. À cet effet, le PREL, parmi ses objectifs, souhaite développer des outils d'évaluation qui pourront vous être acheminés lorsque disponibles. Le rapport final permet aux organismes de mettre en valeur les actions mises en place pour répondre aux objectifs de leur projet. Ces informations seront envoyées au MEQ.

L'évaluation, quant à elle, porte sur le mode d'implantation et les résultats du projet. Son but est avant tout de vérifier si les effets d'une intervention correspondent aux objectifs poursuivis et si les actions ont permis d'avancer vers la transformation souhaitée de l'enjeu auquel le projet tend à répondre. De plus, ces démarches permettent de partager de l'information sur les actions prometteuses, d'enrichir les connaissances des partenaires et d'échanger des outils développés ayant été prouvés efficaces.

L'évaluation permet de :

- ✓ Vérifier si un projet a atteint ses objectifs;
- ✓ Déterminer les activités qui ont bien et moins bien fonctionné lors de la mise en œuvre d'un projet;
- ✓ Apporter les correctifs qui s'imposent;
- ✓ Vérifier la rentabilité économique des projets;
- ✓ Présenter des preuves de l'utilité des moyens d'intervention retenus;
- ✓ Distinguer les pratiques efficaces de celles qui le sont moins;
- ✓ Reproduire l'intervention telle qu'elle est implantée réellement et non comme elle a été planifiée au départ;
- ✓ Laisser les traces nécessaires à une reproduction de l'intervention dans un autre milieu par un promoteur différent et de convaincre des décideurs de réinvestir dans ce projet;
- ✓ Déterminer quels seront les indicateurs de résultats et déployer des moyens de mesures appropriés.

L'évaluation de projets s'exécute habituellement par étapes, selon une série de méthodes préétablies. Nous vous proposons de suivre le cheminement suivant :

1. La description du projet;
2. L'élaboration des questions d'évaluation;
3. Le choix des indicateurs (à inclure dans votre dépôt de projet);
4. L'adoption du modèle d'évaluation;
5. L'identification des sources d'information;
6. Le choix des méthodes de collecte de données;
7. L'analyse des données;
8. La diffusion des résultats.



COORDONNÉES

**Pour tout soutien et accompagnement,
quant à votre initiative, veuillez communiquer avec :**

Maude Thirion ou Isabelle Gosselin
 Agentes de développement
mthirion@prel.qc.ca / igosselin@prel.qc.ca

**Pour toute question relative à l'administration
et aux finances, veuillez communiquer avec :**

Emilie Sarrazin
Coordonnatrice de l'administration
et des affaires corporatives
esarrazin@prel.qc.ca



NOTES

